

## 19<sup>e</sup> RENCONTRE FEMININE – MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020

### Salle Mangin-Beaulieu à NANTES

#### REGLEMENT

**Article 1** – Le Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique et le Club de La Chevrolière du Lac (restauration rapide possible sur place) organisent le mercredi 11 novembre, salle Mangin-Beaulieu à NANTES, la 19<sup>ème</sup> journée de la rencontre féminine départementale.

**Article 2** – Cette compétition est ouverte aux joueuses licenciées traditionnelles, promotionnelles et non licenciées de Loire-Atlantique (munies d'un certificat médical d'aptitude).

**Article 3** – Ces rencontres comportent 4 tableaux différents. Début de la compétition à 10 h pour les tableaux A, B, C et D (pointage à 9 h 30) et 14 heures pour le tableau E (pointage à 13h30).

- Tableau A : Poussines et Benjamines
- Tableaux B, C et D établis en fonction des inscriptions et selon le classement des joueuses
- Tableau E : Elite : classées 13 et au-dessus ; Ce tableau n'aura lieu qu'à partir de 6 inscrites.

**Article 4** – Les inscriptions sont à faire individuellement ou par votre club sur le site du Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique rubrique « [Espace clubs joueurs 44](#) » jusqu'au **09/11/2020 minuit**. Le montant des inscriptions (6 €/personne) sera facturé aux clubs. Pour toutes les non-licenciées contacter directement Virginie LECUYER [v.lecuyer@cdtt44.fr](mailto:v.lecuyer@cdtt44.fr) en donnant vos NOM – PRENOM - Date de naissance - Adresse postale et nom du club référent.

**Article 5** – La compétition se déroulera sur 32 tables. Les balles de couleur blanche seront fournies par le C.D. 44. Merci de penser à apporter vos balles pour l'échauffement.

**Article 6** – Le premier tour de chaque tableau se disputera par poules de 6 joueuses puis toutes les joueuses seront qualifiées pour le tableau final. Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les performances seront comptabilisées. La formule du tableau élite sera déterminée par le nombre d'inscrites.

**Article 7** – Les 3 premières de chaque tableau se verront remettre une récompense. Le club ayant inscrit le plus de joueuses recevra une récompense d'une valeur de 100 € (voir règlement sur place).

**Article 8** – Le C.D. 44 et le club organisateur déclinent toute responsabilité pour les vols et les pertes pouvant survenir pendant cette journée.

**Article 9** – Le juge-arbitre sera désigné par la Commission Arbitrage.

**Article 10** – Le port exclusif de chaussures de salle sera obligatoire pour toutes les compétitrices. De même, chaque joueuse devra évoluer avec une tenue de sport adaptée : maillot, short ou jupe.

**Article 11** – Pour le bon déroulement de l'épreuve, le présent règlement pourra être modifié par le juge-arbitre.

**Article 12** – Le super challenge, une table Cornilleau 640, sera attribuée au club qui aura le plus de points cumulés tout au long des challenges de l'olympiade 2020/2024.